



# FAQ SUR LA POLITIQUE SUR L'EXPRESSION ET L'IDENTITÉ DE GENR DE HOCKEY CANADA



## A. RAISON D'ÊTRE

### 1. Quelle est la nécessité de cette politique au hockey?

- a. Hockey Canada est résolue à faire en sorte que notre sport soit [plus que du hockey](#) et à ce que toute personne résidant au Canada puisse être incluse au hockey. Cette politique est un document fondateur ayant pour but de déclarer explicitement l'engagement de Hockey Canada envers l'inclusion des personnes transgenres et non binaires au hockey. Il énonce des considérations pratiques et les exigences pour répondre aux défis uniques et souvent invisibles auxquels font face les athlètes transgenres et non binaires dans le monde du sport, notamment en ce qui concerne le traitement de ces personnes, leur admissibilité, l'inscription et l'utilisation des vestiaires.

### 2. Pourquoi cette foire aux questions a-t-elle été créée, et à qui s'adresse-t-elle?

- a. Cette ressource se veut un guide pour les membres de Hockey Canada, les associations de hockey mineur, le personnel entraîneur ainsi que les parents, tuteurs et tutrices des personnes inscrites au hockey partout au pays. Le document traite de la mise en œuvre de la politique, répond aux préoccupations courantes, vulgarise les questions complexes pour en faciliter la compréhension et fournit du contexte complémentaire à la politique.

## B. DÉFINITIONS

### 3. Je croyais que le genre était assigné à chaque personne à la naissance en fonction de son sexe. Est-ce vrai?

Dans notre société, des gens pensent que le sexe détermine le genre. Pour beaucoup de personnes, c'est bien le cas, mais pas pour tout le monde. Selon le dernier recensement au Canada, il existe une différence entre l'identité de genre et le sexe chez 0,3 % de la population (environ 114 750 personnes). Ces personnes sont désignées par les termes transgenres ou non binaires (Statistique Canada, 2022).

## C. ADMISSIBILITÉ

### 4. J'ai entendu dire que les politiques comme celle-ci posent problème, car elles donneraient un avantage compétitif aux femmes transgenres, qui dominent ensuite en sport féminin. Est-ce vrai?

- a. Les capacités athlétiques des athlètes transgenres varient, tout comme celles des athlètes cisgenres. On entend parfois que les femmes transgenres ont des capacités athlétiques

supérieures, notamment qu'elles sont plus habiles, plus fortes et plus grandes que leurs adversaires cisgenres. Cependant, il importe de tenir compte des points communs entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les habiletés et la performance, de même que de la grande diversité qui existe au sein d'un même sexe. Dans le monde du sport, on accepte l'avantage compétitif d'une athlète cisgenre qui est grande et forte sur une athlète cisgenre plus petite et moins musclée dans les disciplines où la taille et la force sont importantes, par exemple au basketball, mais cette différence est remise en question lorsqu'il s'agit d'une athlète féminine transgenre. Selon le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), les ressources financières et matérielles (comme l'accès à des infrastructures et à l'équipement, l'alimentation et le temps d'entraînement) sont associées à un avantage sportif supérieur à celui conféré par certains facteurs biomédicaux (2022). Le vaste [examen scientifique](#) publié par le CCES en 2022 montre qu'il n'existe aucune preuve que les femmes transgenres jouissent d'un avantage systématique et mesurable sur le plan de la performance globale après 12 mois de suppression de la testostérone.

**5. Cette politique permettra-t-elle à des hommes ou à des garçons de mentir et de s'affirmer comme femmes afin de pouvoir jouer au hockey et gagner dans la division féminine?**

- a. La transition authentique ou l'affirmation de sa propre identité de genre (le dire à d'autres, faire modifier ses pièces d'identité, obtenir des soins liés à l'affirmation du genre) est une démarche qui demande du temps. Ça ne se fait pas du jour au lendemain. En raison de ces obstacles, rien de tel n'a été rapporté, et cela demeure très peu probable. Ces préoccupations font souvent fi des risques, de la discrimination et des menaces de violence que les femmes transgenres subissent dans l'espace public, dans le monde du sport et dans la vie en général.

**6. J'ai entendu dire que l'inclusion des femmes/filles transgenres nuit aux femmes/filles cisgenres. Est-ce vrai?**

- a. L'exclusion des femmes transgenres nuit à toutes les femmes, car elle expose les femmes, même cisgenres, à des examens effractifs, à des mesures arbitraires de féminité et de masculinité, à des contrôles visant celles jugées « trop masculines » ou encore à des notions ambiguës de performance, où on cible celles qui sont « trop bonnes » dans leur sport pour être de « vraies » femmes. Ces préoccupations relèvent d'une dichotomie erronée selon laquelle les femmes sont (plus) faibles et les hommes sont (plus) forts, mais la réalité est plus nuancée : la force d'une personne s'inscrit dans une courbe où se recoupent tous les genres. L'inclusion des athlètes transgenres et non binaires favorisera la promotion des valeurs centrées sur la non-discrimination et sur une inclusion accrue.

## 7. Les personnes non binaires peuvent-elles jouer au hockey?

- a. Hockey Canada s'est engagée à inclure au hockey les personnes non binaires, c'est-à-dire les personnes dont le genre n'est pas exclusivement masculin ou féminin. Toutefois, au hockey comme dans bien des sports, il n'y a actuellement que deux catégories, soit le hockey féminin et le hockey mineur/masculin. Les personnes non binaires qui veulent jouer au hockey sont invitées à s'inscrire dans la catégorie dans laquelle elles se sentiront le plus à l'aise. Enfin, dans le but d'accroître l'inclusion à cet égard, Hockey Canada étudiera et testera différentes options de catégorisation des genres.

## D. VESTIAIRES

### 8. J'ai entendu dire que les politiques comme celle-ci posent problème, car elles permettent à des hommes de dire qu'ils sont des femmes et d'entrer dans les vestiaires réservés aux femmes. Est-ce vrai?

- a. Rien n'indique que les personnes transgenres ou non binaires accèdent aux toilettes ou aux vestiaires dans le but de harceler ou d'agresser quelqu'un (CCES, 2016). Le plus souvent, ce sont les personnes transgenres ou non binaires qui ont un risque accru d'être victimes de harcèlement ou d'agression dans les toilettes et les vestiaires (Herman, 2013).

### 9. Qu'est-ce que cette politique prévoit pour les vestiaires?

- a. La Politique concernant les vestiaires, le Guide de mise en œuvre de la Politique concernant les vestiaires et la FAQ sur la Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada offrent des lignes directrices quant à l'utilisation des vestiaires
- b. À la base, les athlètes de n'importe où au pays devraient entrer au vestiaire en portant une couche de vêtements de base, ou alors enfiler celle-ci dans un endroit privé. De plus, les athlètes ont le droit d'utiliser le vestiaire qui correspond le mieux à leur identité de genre. Si quelqu'un demande des mesures d'accommodement, les organisations locales doivent collaborer avec cette personne pour trouver une solution.

## E. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

### 10. Qu'est-ce que mon organisation ou mon équipe peut faire pour mieux inclure les personnes transgenres et non binaires au hockey?

- a. Écoutez les personnes transgenres et non binaires en faisant preuve d'empathie, de respect et de compassion. Leur vécu est valide et constitue une source importante de renseignements et de connaissances.
- b. Renseignez-vous. Sur le site Web de Hockey Canada, vous trouverez une liste de ressources qui fournissent des renseignements de nature générale et propres au sport relativement à l'inclusion des personnes transgenres et non binaires.
- c. Réfléchissez à vos propres idées, perceptions et opinions à propos du genre, de l'identité de genre et de l'expression de genre. Ces idées, perceptions et opinions sur le genre ont-elles une incidence sur des gens dans votre vie? En outre, si vous êtes membre du personnel entraîneur, connaissez-vous la nouvelle Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada?
- d. Engagez-vous à employer des images et un langage inclusifs. Respectez le choix de nom et de pronoms de chaque personne. Dans vos communications, employez des termes neutres lorsque c'est possible, comme jeune ou enfant, au lieu de garçon/fille ou joueur/joueuse. Dites « tout le monde » plutôt que « Mesdames, Messieurs ». Quand vous devez demander des renseignements aux parents des athlètes, préférez parent à mère ou père, et prévoyez de l'espace pour consigner le nom de plus de deux personnes à contacter, comme les familles se présentent sous différentes formes.
- e. Évitez de faire des suppositions quant à l'identité d'une personne ou à la relation entre deux personnes. On ne peut deviner l'identité de genre ou l'orientation sexuelle d'une personne en la regardant. Il appartient à chaque personne de décider si elle souhaite faire part de son identité de genre ou de son orientation sexuelle. Si vous connaissez l'identité de genre ou l'orientation sexuelle d'une personne, il ne faut jamais la dévoiler à sa place à d'autres personnes, y compris les parents, tuteurs ou tutrices, sauf si cette personne vous donne la permission explicite de le faire.
- f. Pour toute question ou demande relative aux vestiaires, veuillez vous reporter à la Politique concernant les vestiaires, au Guide de mise en œuvre de la Politique concernant les vestiaires et à la FAQ sur la Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada.
- g. Collaborez avec d'autres organisations locales pour offrir des options de formation à vos membres.

## 11. Existe-t-il d'autres ressources éducatives pour aider les équipes, les parents, tuteurs ou tutrices ainsi que les athlètes à bien comprendre cette question?

- a. Oui! Hockey Canada, en consultation avec des spécialistes et des parties prenantes au hockey non binaires, a élaboré une liste de ressources.

## F. DÉFIS

### 12. Que faire si je suis témoin d'actes homophobes, transphobes ou sexistes, ou si j'en suis moi-même victime?

- a. La sécurité est la priorité. Assurez-vous d'être en sécurité avant de décider ce que vous allez faire.
- b. Intervenir : si vous êtes à l'aise d'intervenir, indiquez poliment à la personne que ses propos sont discriminatoires, et que si elle souhaite savoir pourquoi de tels propos sont discriminatoires, le site Web de Hockey Canada présente des ressources et de l'information sur la question. Vous pouvez aussi en parler à une personne de confiance pour voir ensemble ce que vous pourriez faire.
- c. Dénoncer : si quelqu'un a un comportement discriminatoire (p. ex. sous forme d'intimidation, de harcèlement ou de menaces), informez une personne en position d'autorité (membre du personnel entraîneur, responsable ou membre de l'administration). Cette personne pourrait devoir dénoncer officiellement tout manquement à la politique.
- d. Porter plainte : si vous souhaitez déposer une plainte en bonne et due forme pour signaler les mauvais traitements dont vous avez été témoin ou victime, vous pouvez le faire en communiquant directement avec un tiers indépendant, à l'adresse [sportcomplaints.ca/fr/](http://sportcomplaints.ca/fr/).